



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

06-07-2018-01

Date de convocation le 04-07-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Procuration : 1

Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juillet 2018

Le six juillet deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET et PALIS, POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoirs : Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme BAZAIRD Marie Christine

OBJET : ACQUISITION DU CHATEAU DE MONT

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'incendie du château de Lestapis, la CCLO a engagé de lourds travaux sur la bâtisse : déblaiements des gravats, sécurisation des murs, reconstruction de la toiture, de l'escalier et des planchers.

Monsieur le Maire rappelle que la CCLO souhaite vendre ce bien et présente le projet proposé à la CCLO par des investisseurs privés de créer des appart – hôtel dans la bâtisse.

Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver le château dans le patrimoine communal. A ce titre, il propose au Conseil Municipal de faire une promesse d'achat à la Communauté de Communes de Lacq Orthez du château et de l'ensemble foncier d'un montant de trois cent cinquante mille euros maximum toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une promesse d'achat à la Communauté de Communes de Lacq Orthez du château et de l'ensemble foncier pour un montant de trois cent cinquante mille euros maximum toutes taxes comprises.

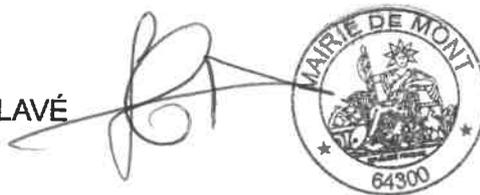
DESIGNE Maitre Deslous Estrade pour rédiger tous les documents.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/07/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/07/2018

e : 05 59 67 31 27 Courriel : commont@cdg-64.fr

JC 40